

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS
PUBLICS ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)**



**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU
TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017**

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE SAKETE

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	0
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	4
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	5
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	5
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	5
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation.....	5
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	6
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	6
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	16
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	17
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	21
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	21
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur.....	21
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	24
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	24
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	26
IX.	ANNEXES	28

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics (ARMP)**

o8 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de Sakété.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune de Sakété pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	9	114 373 837
	Marchés de la population mère	12	143 966 833
	%	75,00%	79,44%
2017	Marchés audités	16	380 107 908
	Marchés de la population mère	22	426 848 316
	%	72,73%	89,05%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de Sakété sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AAO	4				4
2	DC	3	1			2
Total général		7	1		0	6
%		100%	14%	86%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Sakété sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOR	2				2
2	AOO	8	2	4		2
3	DC	6	1	1		4
Total général		16	3	5	0	8
%		100%	19%	81%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune de Sakété conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouvert	63 252 368	4	63 252 368	4	100,00%	100,00%
	Demande de Cotation	80 714 465	8	47 731 470	3	59,14%	37,50%
	Total général	143 966 833	12	110 983 838	7	77,09%	58,33%
2017	Appel d'Offres Restreint	88 387 392	3	73 489 420	2	83,14%	66,67%
	Appel d'Offres Ouvert	258 770 041	8	245 867 967	8	95,01%	100,00%
	Demande de Cotation	78 793 883	10	60 750 521	6	77,10%	60,00%
	Total général	425 951 316	21	380 107 908	16	89,24%	76,19%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	3 389 999	2	0	0	0,00%	0,00%
	Prestations Intellectuelles	24 790 000	2	24 790 000	2	100,00%	100,00%
	Travaux	115 786 834	8	86 193 838	5	74,44%	62,50%
	Total général	143 966 833	12	110 983 838	7	77,09%	58,33%
2017	Fournitures	31 017 001	3	24 345 000	2	78,49%	66,67%
	Prestations Intellectuelles	5 350 000	4	4 600 000	3	85,98%	75,00%
	Travaux	389 584 315	14	351 162 908	11	90,14%	78,57%
	Total général	425 951 316	21	380 107 908	16	89,24%	76,19%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 58,33 % en volume et 77,09% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 76,19% en volume et 89,24% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

LISTE DES MARCHES PASSES AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016						
N° d'ordre	Référence	Objet	Type de marché	Mode de passation	Attributaire	Montant (F CFA TTC)
1	N°115/046/SG-ST-SAFE du 30/08/2016	Construction d'un module de trois salles de classe + bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'école primaire publique de Djohoun Kollé B	TRAVAUX	AOO	LA DIGNITE SARL	19 785 501
2	N°115/045/SG-ST-SAFE du 30/08/2016	Construction d'un module de trois salles de classes avec magasin + bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'EPP d'Illako Fadji	TRAVAUX	AOO	QUI EST COMME DIEU SARL	18 676 867
3	115/053/SG-ST-SAFE du 14/10/2016	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO	PRESTATION INTELLECTUELLE	AOO	AGEC-CONSULT	15 290 000
4	115/052/SG-ST-SAFE du 04/10/2016	Intermédiation sociale dans le cadre du projet de pavage de la Rue RN3-HOPITAL DE ZINNE SAKETE -IFANGNI	PRESTATION INTELLECTUELLE	AOO	FeRDeI ONG	9 500 000
5	115/026/SG-ST-SAFE du 10/06/2016	Travaux de construction d'un module de trois(03) salles de classe avec bureau et magasin à l'école primaire publique de la zone CEB-TCN	TRAVAUX	DC	SACEIE	15 557 431
6	115/027/SG-ST-SAFE du 10/06/2016	Travaux de construction d'un module de trois(03) salles de classe avec bureau et magasin à l'école primaire publique de KADJOLA	TRAVAUX	DC	E C O G E BA	16 032 636
7	115/057/SG-ST-SAFE du 09/12/2016	Réparation des dégâts causés par la tornade dans les écoles primaires publiques de la commune de Sakété lot 1	TRAVAUX	DC	LA DIGNITE SARL	16 141 403
8	BC N°000015 du 05/10/2016	Acquisition de mobiliers de bureau au profit du cabinet du Maire	FOURNITURE	DC	SENAMI ET FILS	2 939 999
9	BCN°000016	Fourniture de plants avec cage de protection et bacs à ordures	FOURNITURE	DC		450 000
TOTAL						114 373 837

Commentaire : 07 marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

Les 02 marchés suivants n'ont pas été communiqués :

- Acquisition de mobiliers de bureau au profit du cabinet du maire portant référence BC N°000015 du 05/10/2016 attribué à SENAMI ET FILS pour 2.939.999 FCFA.
- Fourniture de plants avec cage de protection et bacs à ordures portant référence BC N°000016 pour 450.000 FCFA

➤ Gestion 2017

N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Financement	Attributaire	Montant
1	115/039/SG-ST du 08/09/2017	Travaux d'entretien periodique/aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO exercice 2016-2017 lot n°P2-A2	TRAVAUX	AOR	Royaume des pays bas-fond routier-gouvernement	ESG	37 267 300
2	115/040/SG-ST du 08/09/2018	Travaux d'entretien periodique/aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO exercice 2016-2017 lot n°P2-A1	TRAVAUX	AOR	Royaume des pays bas-fond routier-gouvernement	EL RAM SARL	36 222 120
3	115/038/SG-ST-SAFE du 08/09/2017	construction du centre de santé de Sakété 1	TRAVAUX	AOO	FADeC affecté MS Investissement	QUI EST COMME DIEU	32 814 468
4	115/063/SG-ST-SAFE du 19/12/2016	construction d'un bloc de 4 boutiques dans le marché de Takon	TRAVAUX	AOO	PSDDC COMMUNAUTÉ	CEMA BTP	12 902 074
5	115/09/SG-ST-SAFE du 27/03/2017	Renovation de la Maison des jeunes lot2	TRAVAUX	AOO	FADeC non affecté (Investissement)	FI BTP	34 761 635
6	115/011/SG-ST-SAFE du 27/03/2017	renovation de la gare routière lot 2	TRAVAUX	AOO	FADeC non affecté (Investissement)	BTP SERVICE	29 422 734
7	115/010/SG-ST-SAFE du 27/03/2017	renovation de la gare routière lot 1	TRAVAUX	AOO	FADeC non affecté (Investissement)	Société LANDSCAPIN G BJ SARL	31 355 518
8	115/07/SG-ST-SAFE du 27/03/2017	Contruction d'un bloc administratif pour les archives	TRAVAUX	AOO	FADeC non affecté (Investissement)	ESG	68 650 571
9	115/08/SG-ST-SAFE du 27/03/2017	Renovation de la Maison des jeunes lot1	TRAVAUX	AOO	FADeC non affecté (Investissement)	LA DIGNITE S	35 960 967
10	115/030/SG-ST-SAFE du 27/06/2017	fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles primaires publiques de la Commune de Sakété	FOURNITURE	AOO	FADeC non affecté (Investissement)	SACIE	23 400 000
11	115/034/SG-ST-SAFE du 24/08/2017	contrôle et suivi des travaux de renovation de la gare routière	PRESTATION INTELLECTUELLE	DC	FADeC non affecté (Investissement)	GNANCADJA Bénédicte	2 000 000
12	115/035/SG-ST-SAFE du 08/09/2017	Mission dde contôle dans le cadre du projet de la rénovation de la maison des jeunes	PRESTATION INTELLECTUELLE	DC	FADeC non affecté (Investissement)	FACHINA A Shonraïs	1 500 000

N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Financement	Attributaire	Montant
13	115/053/SG-ST-SAFE du 28/12/2017	suivi et contrôle des travaux de la construction de centre de santé de Sakété 1	PRESTATION INTELLECTUELLE	DC	FADeC non affecté (Investissement)	DOSSOU SERGE KEVIN G	1 100 000
14	115/037/SG-ST-SAFE du 08/09/2017	construction d'un module de trois salles de classes à ITCHABA	TRAVAUX	DC	FADeC affecté MEMP Investissement	SALEM SARL	15 854 959
15	115/036/SG-ST-SAFE du 08/09/2017	construction d'un module de trois salles de classes à Igbo-Akpa	TRAVAUX	DC	FADeC affecté MEMP Investissement	LA TERMITIER	15 950 562
16	BCN001 du 02/02/2017	acquisition de cinquante (50) plants avec cage de protection de cinq bacs à ordure	FOURNITURE	DC	PSDCC-Communes	QUI EST COMME DIEU	945 000
						380 107 908	

Commentaire : Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	KO	KO	KO	KO	Actes de nomination non communiqués
2	Conformité	C2	N/A	N/A	N/A	N/A	
3	Organisation et fonctionnement	C3	ko				Le rapport annuel d'exécution des marchés non produit
		C4	N/A				
		C5	N/A				
		C6	OK				taux d'exhaustivité appréciable (plus de 50% des pièces demandées ont été communiquées)
		C7					en cours
		C8	OK				Les décisions d'attribution sont publiées au moyen d'un tableau d'affichage
<u>Légende</u>							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations fina						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	57,44%	39,14%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, d'appel d'offres restreint et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la commune de SAKETE au titre de la gestion 2017. Ledit PPM est conforme au modèle type de l'ARMP. Tous les marchés audités y sont inscrits.

Par contre, aucun PPM n'a été communiqué aux auditeurs pour le compte de la gestion 2016.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la mairie de Sakété comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite pour 02 marchés sur les 07 étudiés (du fait d'information non suffisante).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 82 jours environ. Ce délai est dans limite du délai de validité des offres qui est fixé à 90 jours par la réglementation nationale.

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2017 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite pour 10 marchés sur les 16 étudiés (du fait d'information non suffisante).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 111 jours environ. Ce délai dépasse largement le délai de validité des offres qui est fixé à 90 jours par la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Les diligences mises en œuvre à ce niveau n'appelle de notre part aucune observation particulière.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURES DE GRE A GRE

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des 02 gestions budgétaires.

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par appel d'offres restreint en 2016.

➤ Gestion 2017

Dans l'échantillon d'audit, 02 marchés ont été passés par appel d'offres restreint.

AOR N°114/004/ PRMP-CPMP-CCMP

1. Marché n° 115/039/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux Travaux d'entretien périodique/ Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO lot n° P2 – A2, attribué à Entreprise Sibel Group (ESG) pour un montant TTC de 43.975.414 FCFA.

Pièces manquantes :

- PV d'ouverture des plis ;
- Preuves de notification du marché approuvé ;
- Contrat relatif au marché.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Incohérence entre la date d'évaluation et d'analyse des offres (03/08/2017) et la date de l'attribution provisoire (04/07/2017) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOR N°115/004/ S-PRMP-CPMP-CCMP

2. Marché n° 115/040/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux travaux d'Entretien périodique/ Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO lot n° P2 – A1, attribué à EL RAM SARL pour un montant TTC de 42.742.102 FCFA.

Pièces manquantes :

- PV d'ouverture des plis ;
- Preuve de notification du marché approuvé ;
- Contrat relatif au marché.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Incohérence entre la date d'évaluation et d'analyse des offres (03/08/2017) et la date de l'attribution provisoire (04/07/2017) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 04 marchés ont été passés par la procédure d'appel d'offres ouvert

AMI N°115/002/S-PRMP-CPMP-CCMP du 16/03/2016

1. Marché n° 115/053/SG-ST-SAFE du 14/10/2016 relatif aux Etudes techniques, Contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO, attribué à AGECONCONSULT, pour un montant HT de 15 290 000 FCFA.

AMI N°115/004/PRMP-CPMP-CCMP du 30/06/2015

2. Marché n° 115/052/SG-ST-SAFE du 04/10/2016 relatif à l'Intermédiation Sociale dans le cadre du projet de Pavage de la rue RN3 – Hôpital de zone Sakété -Ifangni, attribué à FERDEL ONG, pour un montant TTC de 9 500 000 FCFA.

AOO N°115/004/PRMP-CPMP-CCMP du 04/05/2016

Marché n° 115/046/SG-ST-SAFE du 30/08/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'école primaire publique de DJOHOUN KOLLE B LOT 2, attribué à la DIGNITE Sarl pour un montant TTC de 19 785 500 FCFA.

AOO N°115/004/PRMP-CPMP-CCMP du 04/05/2016

3. Marché n° 115/045/SG-ST-SAFE du 30/08/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'école primaire publique d'ILLAKO FADJI LOT₁, attribué à QUI EST COMME DIEU SARL pour un montant TTC de 18 676 867 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de validation du DAO ;
- Preuve de publication de l'AAO ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis ;
- Procès-verbal de l'attribution provisoire ;
- Preuve de l'acte d'approbation ;
- Preuves de notification de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Néant.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif comme le recommandent les dispositions des articles 84 & 93 du CMP.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité des procédures ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 08 marchés ont été passés par la procédure d'appel d'offres ouvert.

AOO N°115/006/SP/ PRMP-CPMP-CCMP

1. Marché n° 115/038/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux travaux de Construction du centre de santé de Sakété 1, attribué à QUI EST COMME DIEU pour un montant TTC de 32 814 468 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de publication de l'offre : 22 jours entre la date de publication (09/05/2017) et la date de dépôt des offres (30/05/2017). Délai minimum requis 30 jours ;
- Non-respect du délai d'évaluation : 62 jours entre la date de dépôt des offres (30/05/2017) et la date d'évaluation (06/06/2017). Délai maximum requis 15 jours.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N°115/02/ PRMP-CPMP-CCMP

2. Marché n° 115/063/SG-ST-SAFE du 19/12/2016 relatif aux travaux de Construction d'un bloc de quatre (04) boutiques dans le marché de Takon, attribué à CEMA BTP pour un montant TTC de 15 224 447 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Preuve de notification du marché approuvé ;
- PV de l'attribution provisoire ;
- Preuves de notification de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de publication : 20 jours entre la date de publication (15/10/2016) et la date de dépôt des offres (04/11/2016). Délai minimum requis 30 jours ;
- Non-respect du délai de transmission : 06 jours entre l'attribution provisoire (18/11/2016) et sa transmission à la CCMP pour sa validation (23/11/2016). Délai maximum requis 01 jour ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N°115/025/ PRMP-CPMP-CCMP

3. Marché n° 115/009/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Rénovation de la maison des jeunes de Sakété lot 2, attribué à ETS FI-BTP pour un montant TTC de 34.761.635 FCFA

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'AAO ;
- Preuve de notification du marché approuvé ;
- Preuves de notification de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Incohérence entre les dates et heures d'ouvertures des plis constatées et celles prévues dans le DAO.
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N°115/27/ PRMP-CPMP-CCMP

4. Marché n° 115/011/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Rénovation de la gare routière de Sakété lot 2, attribué à BTP-SERVICE pour un montant TTC de 29 422 734 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'AAO ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017 ;
- Respect du délai d'évaluation : 10 jours entre la date de dépôt des offres (18/11/2016) et date d'évaluation des offres (28/11/2016) ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de transmission : attribution provisoire (28/12/2016) et transmission pour ANO (04/01/2017) soit 6 jours au lieu de 1 jour ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence d'une documentation probante, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO N°115/27/ PRMP-CPMP-CCMP

5. Marché n° 115/010/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Rénovation de la gare routière de Sakété lot 1, attribué à LANDSCAPING BJ SARL pour un montant TTC de 31 355 518 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'AAO ;
- PV de l'attribution provisoire ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de transmission : attribution provisoire (28/12/2016) et transmission pour ANO (04/01/2017) soit 6 jours au lieu de 1 jour ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO N°115/026/ PRMP-CPMP-CCMP

6. Marché n° 115/007/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Construction d'un bloc administratif pour les archives, attribué à SIBEL GROUP (ESG) pour un montant TTC de 68.650.571 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'AAO ;
- L'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Preuves de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'obtention de l'ANO de la CCMP.

AOO N°115/025/ PRMP-CPMP-CCMP

7. Marché n° 115/008/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Rénovation de la maison des jeunes de Sakété, attribué à la DIGNITE SARL pour un montant TTC de 35.960.967 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'AAO ;
- Preuve de notification du marché approuvé ;
- L'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Preuves de notification de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'obtention de l'ANO de la CCMP.

AOO N°115/030/ PRMP-CPMP-CCMP

8. Marché n° 115/030/SG-ST-SAFE du 27/06/2017 relatif aux fournitures de mobiliers scolaires pour les écoles primaires publiques de la commune de Sakété pour un montant TTC de 23.400.000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'AAO ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Preuve de notification du marché approuvé ;
- Preuve de l'acte d'approbation ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.
- Incohérence entre la date d'ouverture réelle des plis et celle mentionnée dans le DAO.
- Non-respect du délai de transmission : attribution provisoire le 25/04/2017 et transmission pour l'ANO le 15/05/2017 soit 20 jours au lieu de 01 jours maximum.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière en raison des insuffisances susmentionnées.

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 03 marchés ont été passés par la procédure de demande de cotation.

DC N°115/12/PRMP-CPMP-CCMP du 08/12/2015

1. Marché n° 115/026/SG-ST-SAFE du 10/06/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin à l'école primaire publique de la zone CEB-TCN, attribué à SACIE, pour un montant TTC de 15 557 431 FCFA.

Pièces manquantes :

- Les offres des soumissionnaires ;
- L'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Néant.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- La mission a noté l'élimination de deux soumissionnaires par la CPMP à l'ouverture des plis sans note explicative (violation des dispositions du paragraphe 13.2 du dossier de DC) ;
- Défaut d'inscription de la date de signature de l'attributaire et de l'autorité contractante.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

DC N°115/11/PRMP-CPMP-CCMP du 08/12/2015

2. Marché n° 115/027/SG-ST-SAFE du 10/06/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin à l'école primaire publique de KADJOLA, attribué à ECOGEBE pour un montant TTC de 16 032 636 FCFA.

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés de 2016 ;
- Les offres des soumissionnaires ;
- L'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Liste de présence des soumissionnaires présents à l'ouverture des plis.

Les points forts (forces) relevés

- Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Approbation hors délai de validité : plus de 200 jours entre la date limite de dépôt des offres (22/12/2015) et la date d'approbation (11/07/2016) ; ce délai n'est pas conforme aux dispositions de l'article 91 du CMP 2009 ;
- Date d'approbation (11/07/2016) antérieure à la date de signature du marché (21/07/2016).

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

DC N°115/656/SG/ST-SAFE du 02/12/2016

3. Marché n° 115/057/SG-ST-SAFE du 09/12/2016 relatif aux travaux de Réparation des dégâts causés par la tornade dans les écoles primaires publiques de la commune de Sakété lot1, attribué à LA DIGNITE Sarl pour un montant TTC de 16 141 403 FCFA.

Pièces manquantes :

- Plan de passation des marchés de 2016 ;
- L'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Preuves de notification de l'attribution provisoire et de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Néant.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'obtention de l'ANO de la CCMP.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 06 marchés ont été passés par la procédure de demande de cotation.

DC N°115/008/PRMP-S/CPMP-CCMP

1. Marché n° 115/034/SG-ST-SAFE du 24/08/2017 relatif au Contrôle et Suivi des travaux de rénovation de la gare, attribué à Mme Benedict GNANCADJA pour un montant TTC de 2.360.000 FCFA.

DC N°115/009/PRMP-S/CPMP-CCMP

2. Marché n° 115/035/SG-ST-SAFE du 24/08/2017 relatif à la Mission de Contrôle et de suivi des travaux de rénovation de la maison des jeunes de Sakété, attribué à FACHINA SHONRAIS pour un montant TTC de 1.770.000 FCFA.

DC N°115/015/PRMP-S/CPMP-CCMP

3. Marché n° 115/053/SG-ST-SAFE du 28/12/2017 relatif à la Mission de Contrôle et de suivi des travaux de la construction du centre de santé de Sakété 1, attribué à DOSSOU Serge Kévin pour un montant TTC de 1.298.000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Les offres des soumissionnaires ;
- Lettre d'invitation aux soumissionnaires pré qualifiés ;
- Les procès-verbaux d'ouverture et attribution ;
- Preuves d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- L'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- La notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017 ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Impossibilité de conclure au regard des pièces importantes manquantes.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité des procédures ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités.

DC N°115/007/SPRMP-CPMP-CCMP

4. Marché n° 115/037/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux Travaux de construction d'un module de trois salles de classe à ITCHABA, attribué à SALEM SALEM pour un montant TTC de 15 854 959 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017 ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de transmission : 33 jours entre la date d'attribution provisoire (18/05/2017) et la date de la transmission de l'attribution provisoire pour ANO de l'organe compétent (21/07/2017). Délai maximum requis 01 jour.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance relevée ci-dessus.

DC N°115/007/PRMP-S/CPMP-CCMP

5. Marché n° 115/036/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux travaux module de trois salles de classe à IGBO – AKPA, attribué à la TERMITIERE pour un montant TTC de 15.950.562 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuves d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés 2017 ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de transmission : 33 jours entre la date d'attribution provisoire (18/05/2017) et la date de la transmission de l'attribution provisoire pour ANO de l'organe compétent (21/07/2017). Délai maximum requis 15 jours ;
- Au regard du Décret n° 2011-479 du 08 Juillet 2011 en son article 2, le présent marché d'un montant de 15.950.562 devrait être passé par la procédure d'appel d'offres au lieu de demande de cotation, il s'agit d'une violation du décret précédemment cité.
-

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées.

DC N°

6. BC n° 000001 du 02/02/2017 relatif à la fourniture de cinquante (50) plants avec cage de protection et cinq (05) bacs à ordures, attribué à QUI EST COMME DIEU ET FILS SARL pour un montant TTC de 1.115.100 FCFA.

Pièces manquantes :

- Les procès-verbaux d'ouverture et attribution ;
- Preuves d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- L'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- La notification de l'attribution provisoire ;
- L'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé ;
- Le Bon de commande ;
- Les factures.

Les points forts (forces) relevés

- Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Nous avons demandé et obtenu les documents relatifs au règlement des différents marchés exécutés contenus dans notre échantillon.

➤ Gestion 2016

Observation spécifique

1. Marché n° 115/046/SG-ST-SAFE du 30/08/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'école primaire publique de DJOHOUN KOLLE B LOT 2, attribué à la DIGNITE Sarl pour un montant TTC de 19 785 500 FCFA.

Pièce manquante

- Ordre de service
 - Preuve de la caution d'avance de démarrage
2. Marché n° 115/045/SG-ST-SAFE du 30/08/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'école primaire publique d'ILLAKO FADJI LOT1, attribué à QUI EST COMME DIEU SARL pour un montant TTC de 18 676 867 FCFA.

Pièce manquante

- Ordre de service
- Preuve de déduction de la retenue de garantie

Observation générale

La mission a noté le défaut de prélèvement de pénalité de retard contrairement à l'article 16 du contrat de marché signé bien que certains marchés ont été exécutés hors délai.

Le détail de quelques marchés exécutés hors délai se présente comme suit

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Reatrd	Montant du marché	Montant total mandaté
1	N°115/046/SG-ST-SAFE du 30/08/2016	Construction d'un module de trois salles de classe + bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'école primaire publique de Djohoun Kollé B	03 mois	21/10/2016	28/09/2017	8 mois	19 785 501	15 828 401
2	N°115/045/SG-ST-SAFE du 30/08/2016	Construction d'un module de trois salles de classes avec magasin + bureau et d'un module de latrine à trois cabines à l'EPP d'Illako Fadji	4 mois	21/10/2016	30/06/2017	7 mois	18 676 867	14 941 493

Commentaire

Les montants mandatés reconstitués dans le tableau ci-dessus prennent en compte les retenus de garanties. Il revient au Receveur Percepteur de prélever lesdits retenus à la source et de les restituer

suivant la réglementation (réception provisoire ou définitive) après réception d'un courrier de levé de la retenue de la PRMP.

Observation spécifique

3. Marché n° 115/052/SG-ST-SAFE du 04/10/2016 relatif à l'Intermédiation Sociale dans le cadre du projet de Pavage de la rue RN3 – Hôpital de zone Sakété -Ifangni, attribué à FERDEL ONG, pour un montant TTC de 9 500 000 FCFA.

Pièce manquante

- Preuve de garantie de bonne exécution
- Preuve de garantie de soumission.

4. Marché n° 115/027/SG-ST-SAFE du 10/06/2016 relatif aux travaux de Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin à l'école primaire publique de KADJOLA, attribué à ECOGEBBA pour un montant TTC de 17 532 636 FCFA.

Pièce manquante

- Ordre de service
- Preuve de déduction de la retenue de garantie

➤ Gestion 2017

Nous avons demandé et obtenu les documents relatifs au règlement des différents marchés exécutés contenus dans notre échantillon.

Observation générale

La mission a noté le défaut de prélèvement de pénalité de retard contrairement à l'article 16 du contrat de marché signé bien que certains marchés aient été exécutés hors délai.

Le détail des marchés exécutés hors délai se présente comme suit

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard	Montant du marché	Montant total mandaté
1	Marché n° 115/038/SG-ST-SAFE	Travaux de Construction du centre de santé de Sakété 1	6 mois	08/09/2017	18/07/2018	15 mois	32 814 468	32 814 467
2	Marché n° 115/063/SG-ST-SAFE	Travaux de Construction d'un bloc de quatre (04) boutiques dans le marché de Takon	03 mois	16/01/2016	24/03/2016		12 902 074	12 902 074
3	Marché n° 115/009/SG-ST-SAFE	Travaux de Rénovation de la maison des jeunes de Sakété lot 2					14 987 259	14 987 259
4	Marché n° 115/008/SG-ST-SAFE	Travaux de Rénovation de la maison des jeunes de Sakété lot 1					35 960 967	26 862 995
5	Marché n° 115/030/SG-ST-SAFE	Fournitures de mobiliers scolaires pour les écoles primaires publiques de la commune de Sakété					23 400 000	23 400 000
6	Marché n° 115/036/SG-ST-SAFE	Travaux module de trois salles de classe à IGBO – AKPA					15 950 562	17 820 389
7	Marché n° 115/035/SG-ST-SAFE	Mission de Contrôle et de suivi des travaux de rénovation de la maison des jeunes de Sakété					1 500 000	1 350 000
8	Marché n° 115/037/SG-ST-SAFE du 08/09/2017	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe à ITCHABA					15 854 959	11 906 877
9	Marché n° 115/007/SG-ST-SAFE	Travaux de Construction d'un bloc administratif pour les archives					68 650 571	68 450 571

Pièce manquante

- Ordre de service
- Preuve de déduction de la retenue de garantie
- Exécution hors délai

Observation spécifique

- Marché n° 115/011/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Rénovation de la gare routière de Sakété lot 2, attribué à BTP-SERVICE pour un montant TTC de 29 422 734 FCFA.
- Exécution abandonnée.

Observation générales

- Marché n° 115/053/SG-ST-SAFE du 28/12/2017 relatif à la Mission de Contrôle et de suivi des travaux de la construction du centre de santé de Sakété 1, attribué à DOSSOU Serge Kévin pour un montant TTC de 1.298.000 FCFA.
- Marché n° 115/010/SG-ST-SAFE du 27/03/2017 relatif aux travaux de Rénovation de la gare routière de Sakété lot 1, attribué à LANDSCAPING BJ SARL pour un montant TTC de 31 355 518 FCFA
- Marché n° 115/039/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux travaux d'Entretien périodique/ Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par l'approche participative avec la méthode HIMO lot n° P2 – A2, attribué à Entreprise Sibel Group (ESG) pour un montant TTC de 43.975.414 FCFA.
- Marché n° 115/040/SG-ST-SAFE du 08/09/2017 relatif aux travaux d'Entretien périodique/ Aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de Sakété par

l'approche participative avec la méthode HIMO lot n° P2 – A1, attribué à EL RAM SARL pour un montant TTC de 42.742.102 FCFA.

- Marché n° 115/034/SG-ST-SAFE du 24/08/2017 relatif au Contrôle et Suivi des travaux de rénovation de la gare, attribué à Mme Benedict GNANCADJA pour un montant TTC de 2.360.000 FCFA.
- BC n° 000001 du 02/02/2017 relatif à la fourniture de cinquante (50) plants avec cage de protection et cinq (05) bacs à ordures, attribué à QUI EST COMME DIEU ET FILS SARL pour un montant TTC de 1.115.100 FCFA.

Pièce manquante

- Preuve du paiement du solde du marché ;
- Procès verbal de réception provisoire et définitive ;
- Preuve du Règlement du marché.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théoriquement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

En l'absence des documents, le consultant ne peut évaluer la mise en place des organes au sein de l'AC.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	9	7	7	100%	Défaut d'inscription des 07 marchés dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR, entente directe)	0	0	0	-		Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	9	7	2	29%	indisponibilité du contrat d'un DAO pour AOO	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	9	7	1	14%		Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	9	7	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	9	7	2	29%		Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	9	7	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	9	7	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	9	4	2	50%	défaut de l'ANO sur 02 DAO	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	9	3	2	67%	défaut de l'ANO sur 02 DC	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	9	7	7	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	9	7	5	71%	défaut de signature de 05 contrats	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	9	7	2	29%	défaut d'approbation sur 02 AOO	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				40,67%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE_REVUE DE CONFORMITE (B)				57%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)				71%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 71 %.

Nous notons une **Conformité Insatisfaisante**.

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	16	16	16	100%	Défaut d'inscription d'un marchés de 03 marchés dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	2	2	2	100%	défaut de preuve de l'autorisation de la DNCMP	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	16	16	9	56%	Indisponibilité du DAO pour 5 marchés	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	16	10	8	80%	défaut de preuve de publication de 08 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	16	16	8	50%	délai de publication non-respecté pour 8 procédures	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	16	16	7	44%	impossibilité d'apprécier le délai d'ouverture de 7 offres	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	10	10	3	30%	défaut de preuve de l'ANO sur 2 marchés	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	6	6	4	67%	défaut de preuve de l'ANO sur 4 marchés	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	16	16	16	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	16	16	0	0%	contrats régulièrement signé	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	16	16	8	50%	défaut de preuve d'Approbation sur 08 contrat	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				52,05%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				39%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)				133%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 133 %.

Nous notons une **Conformité Insatisfaisante**.

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	9	6	1	17%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie
2	Garantie de bonne exécution	9	6	1	17%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non
3	Ordre de service	9	6	3	50%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	-	-	-	-		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	-	-	-	-		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	9	6	1	17%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	-	-	-	-		Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	9	6	0	0%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	NON CONFORMITE MOYENNE THEORIQUE				20,00%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE				57%		
	NON CONFORMITE MOYENNE EFFECTIF				34,82%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 34,82 %.

Nous notons une Conformité Moyenne

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie
2	Garantie de bonne exécution	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non
3	Ordre de service	16	16	9	56%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	-	-	-	-		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	-	-	-	-		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	-	-	-	-		Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	16	16	10	63%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	NON CONFORMITE MOYENNE THEORIQUE				23,75%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE				39%		
	NON CONFORMITE MOYENNE EFFECTIF				60,68%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 60,68 %.

Nous notons une conformité Insatisfaisante.

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie de Sakété.

Date de tenue de la séance de restitution : 30 Janvier 2020

Heure de démarrage : 16h 45 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Aucune pièce collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Les actes de mise en place et de nomination des différents organes de passation ;
- Les pièces manquantes sur Jéss (02) deux exercices.

Ces pièces seront communiquées aux auditeurs au plus tard le 14 Février 2020.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie de Sakété.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Problème d'archivage à l'époque où ces procédures avaient eu lieu.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

BEC SARL

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouvert	63 252 368	4	63 252 368	4	100,00%	100,00%
	Demande de Cotation	80 714 465	8	47 731 470	3	59,14%	37,50%
	Total général	143 966 833	12	110 983 838	7	77,09%	58,33%
2017	Appel d'Offres Restreint	88 387 392	3	73 489 420	2	83,14%	66,67%
	Appel d'Offres Ouvert	258 770 041	8	245 867 967	8	95,01%	100,00%
	Demande de Cotation	78 793 883	10	60 750 521	6	77,10%	60,00%
	Total général	425 951 316	21	380 107 908	16	89,24%	76,19%

Conclusions de l'audit :**➤ Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Sakété sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AAO	4				4
2	DC	3				3
Total général		7	0		0	7
%		100%	0%		100%	

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Sakété sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOR	2				2
2	AOO	8		3		5
3	DC	6	1			5
Total général		16	1	3	0	12
%		100%	6%		94%	

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

BEC SARL

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulière et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la totalité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'Autorité Contractante.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

RAS

IV- Observation de l'autorité contractante

L'autorité contractante a déploré le fait que l'étude des différentes pièces des marchés concernés ait eu lieu en dehors de la Mairie.

Heure de démarrage : 17h 25 mn

Fait à Sakété, le 30 Janvier 2020

Pour Bec Sarl



ABO RABO GYMAN

Pour l'autorité contractante



Commune de SAKETE
A. ABECHI

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

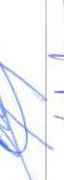
**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Mairie de SAKETE

Cotonou, le 30/01 /2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AGBO-DANZO Sylvanus	Auditeur BEC Sarl	97697539 bec.scp@yahoo.fr	
2	ADECHI Riene Angelede	Mairie SAKETE	97647673 rieneangelade@yahoo.com	
3	ABOGOURIN O. RICHARD	B. A. M.	97498794	
4	INOUSSA Djanine	C/ ST	97552703 mawdoudjao@gmail.com	
5	AKADIRI Farenx O.	C/SAFE	97410733 alfourkome@yahoo.fr	
6	ADISSOUANE Adigoun	C/CCMP	97076446 adistobralacoon@yahoo.fr	
7	ELEGBE Charlesgare	SG Navire	97098515 charlostante@yahoo.fr	

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité pour Demande de Cotation

N°		Planification	Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global	
	Marchés (N° & Intitulé)																						1
	a		b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p						
1	Réparation des dégats causés par la tornade dans les epp de sakété lot	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	n/a	1	1	n/a	0	0	n/a	14	8	57,14%	57,14%	
2	Travaux de construction d'un module de 03 trois classes avec bureaux et magasins à l'epp de la zone CEB-TCN lot1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	n/a	0	1	n/a	1	0	n/a	14	7	50,00%		
3	Travaux d’entretien des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 3 EPP Dowa Hlame, Houinmè Gbedjromédé	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	9	64,29%		

Tableau d'exhaustivité pour les prestations intellectuelles (PI)

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5							6			7						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x				
1	Etude technique, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique, aménagement des infrastructures de transport rural	0	1	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	0	n/a	0	1	0	0	23	15	65,22%	71,74%
2	Intermédiation sociaie dans le cadre du projet de pavage de la rue RNB hopital de zone de sakete ifangni	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	0	23	18	78,26%	

Tableau d'exhaustivité pour les procédure d'AOO

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4								5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	Construction d'un module de 03 salles de classes avec magasins + bureaux et un module de latrines à l'epp Djohoun kollé B	o	o	1	o	o	1	o	1	1	o	N/A	1	1	o	1	o	o	16	7	43,75%	43,75%	
4	Construction d'un module de 03 salles de classes avec magasins + bureaux et un module de latrines à l'epp d'Illako Fadji	o	o	1	o	o	1	o	1	1	o	N/A	1	1	o	1	o	o	16	7	43,75%		

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité pour les procédures d'appel d'offres restreint

		Planifi cation	Autori sation	DAOR		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			Total requis	Total	%	% globa
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2	3		4				5								6						
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	Travaux d'entretien périodique/d'aménagement des ITR dans la commune avec HIMO P2 A2 Lot2	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	8	50,00%	50,00%	
2	Travaux d'entretien périodique/d'aménagement des ITR dans la commune avec HIMO P2 A1 Lot1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	8	50,00%		

Tableau d'exhaustivité pour les procédures d'appel d'offres

		Planifi cation	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction centre de santé de sakété 1	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%	53,13%
	Rénovation de la gare routière de sakété lot2	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%	
3	Rénovation de la gare routière de sakété lot1	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%	
4	Construction d'un bloc administratif pour les archives	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	1	1	0	1	0	0	16	8	50,00%	
5	Fourniture de mobiliers scolaires pour les EPP de la commune de sakété	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	0	0	16	7	43,75%	
6	Construction de bloc de boutique dans le marché de Takon	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	0	0	0	1	0	0	16	7	43,75%	
7	Rénovation de la maison des jeunes de sakété lot1	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	1	1	0	1	0	0	16	8	50,00%	
8	Rénovation de la maison des jeunes de sakété lot2	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	1	1	0	1	0	0	16	8	50,00%	

Tableau d'exhaustivité pour les demandes de cotation

N°		Planification	Dossier de demande de		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Suivi et Contrôle Construction du centre de santé de sakété de sakété 1	o	o	1	o	o	o	o	o	o	o	n/a	o	o	n/a	1	o	n/a	14	2	14,29%	14,29%
2	Contrôle et suivi de des travaux de de rénovation de la gare routière	o	o	1	o	o	o	o	o	o	o	n/a	o	o	n/a	1	o	n/a	14	2	14,29%	
3	Construction d'un module de 03 classes à Igo akpa	o	o	1	o	o	o	1	1	1	1	n/a	1	o	n/a	1	o	n/a	14	7	50,00%	
4	construction d'un module de 04 classes à Itchaba	o	o	1	1	o	o	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	o	n/a	14	9	64,29%	
5	Mission de contrôle dans le cadre du projet de la rénovation de la maison des jeunes	o	o	1	1	o	o	o	o	o	o	n/a	o	o	n/a	1	o	n/a	14	3	21,43%	
6	Acquisition de 50 plants avec cage de protection de 5 bacs à ordures	o	o	1	o	o	o	o	o	o	o	n/a	o	o	n/a	1	o	n/a	14	2	14,29%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « o » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 3 : Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Réparation des dégats causés par la tornade dans les epp de sakété lot	-	-	-	-	0
2	Travaux de construction d'un module de 03 trois classes avec bureaux et magasins à l'epp de la zone CEB-TCN lot1	-	0	9	-	9
3	Travaux d'entretien des infrastructures scolaires dans la ville de Porto-Novo, lot 3 EPP Dowa Hlame, Houinmè Gbedjromédé	-	-	-	-	0
4	Construction d'un module de 03 salles de classes avec magasins + bureaux et un module de latrines à l'epp Djohoun kollé B	-	-	-	-	0
5	Construction d'un module de 03 salles de classes avec magasins + bureaux et un module de latrines à l'epp d'Illako Fadji	-	-	-	-	0
6	Etude technique, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique, aménagement des infrastructures de transport rural	-	0	173	-	173
7	Intermédiation sociale dans le cadre du projet de pavage de la rue RNB hopital de zone de sakete ifangni	-	-	-	-	0
						0
						0
TOTAL						182
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						173
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						87

Gestion 2017

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt	Du dépôt des plis à l'attribution	De l'attribution provisoire à la signature du	De la signature du contrat à l'approbation	Total
1	Travaux d'entretien périodique/d'aménagement des ITR dans la	-	-	-	-	0
2	Travaux d'entretien périodique/d'aménagement des ITR dans la	-	-	-	-	0
3	Construction centre de santé de sakété 1	-	-	101	-	101
4	Rénovation de la gare routière de sakété lot2	-	-	129	-	129
5	Rénovation de la gare routière de sakété lot1	-	-	129	-	129
6	Construction d'un bloc administratif pour les archives	-	-	138	-	138
7	Fourniture de mobiliers scolaires pour les EPP de la commune de sakété	-	-	70	-	70
8	Construction de bloc de boutique dans le marché de Takon	-	-	45	-	45
9	Rénovation de la maison des jeunes de sakété lot2	-	-	138	-	138
10	Rénovation de la maison des jeunes de sakété lot2	-	-	138	-	138
11	Suivi et Contrôle Construction du centre de santé de sakété de sakété 1	-	-	-	-	0
12	Contrôle et suivi de des travaux de de rénovation de la gare routière	-	-	-	-	0
13	Construction d'un module de 03 classes a loo akna	-	-	113	-	113
14	Construction d'un module de 04 classes a Itchaba	-	-	113	-	113
15	Mission de contrôle dans le cadre du projet de la rénovation de la maison des jeunes	-	-	-	-	0
16	Acquisition de 50 plants avec cage de protection de 5 bacs à ordures	-	-	-	-	0
TOTAL						1114
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						
Volume de marchés concernés (pertinents)						10
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						111